

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 26 juin 2023

DATE DE LA CONVOCATION

16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22
Suppléant votant : 1
Pouvoirs : 7
Total votants : 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2023

**L'an deux mil vingt trois
Et le 26 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuville), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne), Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-065-2023

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour la signature d'une convention d'objectifs avec les associations de musique du Grand Chambord

Monsieur le Président rappelle que, suite au transfert de la compétence de l'enseignement musical, le Conseil communautaire du 26 juin 2017 avait acté la signature d'une convention d'objectifs et alloué une subvention de fonctionnement à l'association du territoire qui œuvre dans le domaine de l'enseignement musical : l'association « Mil' et une Notes ».

Considérant que l'activité d'enseignement musical participe à la création de liens sociaux, à l'épanouissement des individus et à la promotion du territoire, Monsieur le Président propose de renouveler le partenariat avec « Mil' et une Notes » et lui allouer à nouveau une subvention de fonctionnement.

Dans un courrier adressé à la CCGC en date du 19 avril 2023, le président de l'association, Monsieur FEUCHOT, a sollicité une hausse du forfait élève afin de faire face à l'augmentation des charges diverses. Si le forfait établi en 2017 à 110 € par enfant de moins de 26 ans passait à 130 €, cela représenterait une hausse de 800 €.

Monsieur le Président propose d'accorder cette hausse du forfait élève à 130 € et d'octroyer pour l'année scolaire 2023-2024 une subvention d'un montant 25 685 €.

Après avoir été présenté en commission ressources réunie le 12 juin 2023, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de l'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à signer une convention d'objectifs avec l'association « Mil' et une Notes » précisant les engagements des partenaires, les modalités de calcul de la subvention et les moyens de contrôle de la bonne utilisation des deniers publics présentée en annexe 21.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer une convention d'objectifs avec l'association de musique du Grand Chambord dénommée « Mil' et une notes » (annexe 21) relative à l'année scolaire 2023-2024 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT